

## Poussières émises le 7 mars 2023 - La Santé publique réitère ses recommandations

**Rouyn-Noranda, le 3 mai 2023** – Le 7 mars dernier, des poussières industrielles se sont déposées à différents endroits du quartier Notre-Dame. Des poussières provenant du parc à résidus Noranda 5 appartenant à la Fonderie ont également été observées sur des terrains résidentiels dans le secteur du lac Pelletier cette même journée. Une inspection visuelle réalisée par la Direction de santé publique (DSPu) le 11 mars a permis d'observer que les retombées de poussières dans la cour d'école étaient limitées et diffuses. Des visites ont également été réalisées dans différents Centres de la petite enfance (CPE), sans toutefois permettre de soupçonner un dépôt significatif observable de poussière.

À partir des informations disponibles, le 12 mars, la DSPu a émis un avis à la population et a recommandé, à titre préventif, d'appliquer les [gestes simples pour réduire l'exposition à des contaminants environnementaux](#), notamment pour les enfants, en vue de réduire l'exposition aux contaminants et de limiter les sorties des animaux de compagnie aux besoins essentiels en présence de neige souillée. Une communication a également été adressée le 14 mars aux parents des enfants fréquentant l'école Notre-Dame pour expliquer que la situation ne justifiait pas de maintenir les élèves à l'intérieur, et pour rappeler qu'il est déconseillé en tout temps de manger la neige.

### Des mesures qui visent à protéger la santé de la population

La DSPu réitère que dans la présente situation, l'application des gestes simples pour réduire l'exposition à des contaminants environnementaux, autant pour les sols que pour la neige, ainsi que le retrait du matériel contaminé, sont des mesures de protection proportionnées et adéquates face à la dispersion de poussières contenant des métaux. Les actions déployées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en lien avec la gestion des émissions de poussière dans le quartier Notre-Dame et dans le secteur du lac Pelletier, rassurent la DSPu, puisque le ministère a exigé de la Fonderie Horne de retirer la neige souillée sur les terrains résidentiels et publics en plus de veiller à ce que l'entreprise apporte les correctifs nécessaires afin que ces situations ne se reproduisent plus.

### Des données à interpréter avec prudence

Bien que les poussières contiennent sans aucun doute des métaux, lorsque celles-ci sont diluées dans la neige, les concentrations ne sont pas suffisantes pour craindre l'apparition d'un risque à la santé chez les élèves du primaire. La comparaison avec les critères génériques pour les sols résidentiels est à éviter et entraîne un défi d'interprétation. En effet, cela sous-tend que les élèves seraient exposés à des sols constitués uniquement de poussières contaminées, alors que celles-ci sont en réalité dissoutes dans toute la quantité de neige.

UNIR NOS FORCES  
VERS L'EXCELLENCE  
POUR LE BIEN-ÊTRE  
DES GENS D'ICI

HUMANISME

ENGAGEMENT

TRANSPARENCE

COLLABORATION

**La démarche de cohabitation, un outil qui contribuera à définir des mécanismes de communication et de suivi**

Ces épisodes de poussières démontrent la nécessité d'adresser les enjeux de cohabitation en lien avec les activités de la Fonderie Horne et de s'assurer de la planification et de la mise en œuvre mécanismes clairs et transparents lorsque ces activités impactent des citoyens. La DSPu est consciente de cet enjeu et s'engage à supporter l'ensemble des partenaires qui s'investiront prochainement dans la démarche qui sera initiée par la Ville de Rouyn-Noranda.

- 30 -

**Source :** Sarah Charbonneau

Adjointe à la présidente-directrice générale – affaires publiques et relations avec les médias  
[08\\_cisssat\\_communications@ssss.gouv.qc.ca](mailto:08_cisssat_communications@ssss.gouv.qc.ca)